

La Commission des titres d'ingénieur (CTI) renouvelle sa confiance à l'ENTPE pour une durée maximale

La CTI a émis un avis favorable pour le renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'ENTPE à compter de la rentrée universitaire 2020, jusqu'à la fin de l'année universitaire 2024-2025.

Habilitée depuis 1971 par la CTI, l'ENTPE offre à ses étudiants une solide formation scientifique et technique approfondie dans les domaines de l'aménagement. Cette formation d'ingénieur connait, depuis la rentrée 2019, une réforme qui a débuté avec le déploiement progressif de l'approche par compétences, chantier « *bien mené et avancé* » selon la CTI.

Cette démarche devrait faciliter la mise en place de **pédagogies innovantes** notamment avec le recours au numérique dans l'enseignement. Il est à noter que malgré les axes de progrès identifiés quant à la question de l'apprentissage en ligne, les outils numériques ont été largement déployés à l'ENTPE dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.

L'ENTPE est souvent choisie par les étudiants pour la **diversité d'options** qu'elle propose, néanmoins cela peut représenter un risque au regard des effectifs selon la CTI.

Le diplôme d'ingénieur de l'ENTPE, bien identifié des employeurs, débouche soit sur des postes en entreprise ou en collectivité territoriale, soit sur un statut de fonctionnaire du Ministère de la transition écologique et solidaire, offrant une rémunération au cours des études et une carrière au cœur du service public.

En revanche, malgré les efforts fournis par l'ENTPE pour **exposer les élèves ingénieurs à la recherche**, la poursuite en thèse, notamment pour les étudiants civils, reste limitée.

La **mixité réussie entre élèves-ingénieurs fonctionnaires et civils** a été soulignée dans le rapport de la CTI.

De plus, les étudiants ont la possibilité d’être acteurs de leur scolarité, à ce sujet le rapport pointe leur **investissement dans les instances de l’école**. A noter également que la vie étudiante est largement facilitée sur le campus grâce aux équipements mis à leur disposition, ce qui permet « *une diversité et un dynamisme du tissu associatif* ».

Le label européen pour les formations d’ingénieur EUR-ACE®, niveau master, est attribué au diplôme d’ingénieur de l’ENTPE à compter de 2020 et jusqu’à 2024-2025.

Téléchargez le communiqué de presse "La Commission des titres d’ingénieur (CTI) renouvelle sa confiance à l’ENTPE pour une durée maximale"

À propos de la Commission des titres d’ingénieur (CTI)

La CTI est un organisme indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 (Code de l’éducation, art. L.642-2 et suivants) d’évaluer toutes les formations d’ingénieur, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d’ingénieur en France et à l’étranger.

Site internet de la Commission des titres d’ingénieur (CTI)